

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 606

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 25

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« L. 448-2-1 »

la référence :

« L. 442-8-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.